

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

130 PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'ENFANCE RÉUNIS PAR LE DÉPARTEMENT

Jeudi 9 novembre à la Meauffe, le Département a réuni 130 professionnels de l'enfance afin de présenter les données statistiques 2022 de la protection de l'enfance dans la Manche. Cet observatoire est un temps d'échange privilégié entre les professionnels du secteur (conseil départemental, établissements sociaux et médico-sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, défenseurs des enfants, magistrats, éducation nationale, associations familiales, secteur hospitalier, missions locales entre autres) afin d'évaluer au mieux les besoins du public et orienter les politiques publiques.

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance

Cette instance partenariale présidée par le Département de la Manche permet une mutualisation des compétences et des connaissances. L'observatoire a 5 missions :

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger du département. Ces données sont transmises ensuite chaque année à l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance),
- établir des statistiques qui sont portées à la connaissance de l'Assemblée départementale et les transmettre aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire,
- être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance,
- suivre la mise en œuvre du schéma départemental et formuler des avis,
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de la protection de l'enfance dans le département.

LA MISSION DE PROTECTION DE L'ENFANCE DU DÉPARTEMENT

Chef de file de la prévention de la protection de l'enfance, le Département intensifie ses actions pour répondre au mieux aux besoins des enfants Manchois en difficulté et de leurs parents. **Jean Morin, Président du Département de la Manche l'avait annoncé lors de son investiture en 2021 : l'enfance est une priorité de son mandat. La création de 43 postes a été actée et plus de 50 places d'accueil supplémentaires ont également déjà été créées.**

L'engagement du Département se décline en actions concrètes : renfort des moyens humains pour agir le plus précocement possible, développement des actions de prévention pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales, sécurisation des parcours des enfants protégés... La collectivité s'engage également pour préparer au mieux l'avenir des jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance.

RETOUR SUR LA JOURNÉE DÉDIÉE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le matin, le Département a présenté aux professionnels du secteur les données de l'année passée. « **En 2022, le Département de la Manche a consacré 66,6 millions d'euros à la protection de l'enfance, soit 6 millions de plus qu'en 2021 et 14 millions de plus qu'en 2018** », explique Nicole Godard, vice-

présidente déléguée à l'action sociale. « Cette hausse correspond à la création de 30 places en Maisons d'Enfants à Caractère Social », ajoute-elle.

Cette même année, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) comptait 3 278 enfants pris en charge, soit 420 de plus qu'en 2020. L'accueil familial reste le premier service de placement dans la Manche. En effet, plus de la moitié des mineurs et majeurs pris en charge par le Département sont placés chez des assistants familiaux. Ces derniers, au nombre de 413, accueillent actuellement 933 enfants sur 743 places normalement disponibles. En 2023, 24 assistants familiaux ont été recrutés offrant ainsi 26 nouvelles places d'accueil mais 22 places ont été perdues suite notamment à des départs à la retraite.

En 2023, cinq groupes de travail se sont mis en place avec la participation de partenaires pour faire évoluer l'ODPE. Ces échanges permettent une meilleure connaissance de la mission de chacun et une plus-value pour permettre de faire évoluer la politique départementale.

Le Nord, le Centre et le Sud Manche ont vu la création d'équipes mobiles composées de personnels éducatifs et du soin dont la mission est de soutenir les professionnels des services d'accueil collectif ou familial et appuyer leur action auprès des jeunes en souffrance.

À noter que mi-novembre aura lieu l'ouverture de la maison parentale « Nelly Roussel » à Saint-Lô avec la création de 13 places.

L'après-midi, une table ronde portant sur la prise en charge des violences intrafamiliales (VIF) et la protection de l'enfance a eu lieu, en lien avec la politique départementale sur l'égalité femme homme et le projet de mandature, ce à quoi correspond également l'intervention d'un sociologue de l'association EPICENE sur l'impact du genre sur les violences subies dans l'enfance. Cette association a pour objet la diffusion des connaissances en sciences humaines sur le genre, les discriminations sexistes en informant/éduquant et formant les publics et professionnels.

La table ronde en présence de représentants du Parquet de Cherbourg, de la brigade des familles de Saint Lô, du réseau VIF Mont Saint-Michel Normandie, d'une association accompagnant les auteurs et victimes et du Directeur de la Petite enfance, enfance et familles a permis de mettre en lumière les périmètres et rôles de chacun pour une meilleure orientation et prise en charge des victimes et notamment des enfants.

Isabelle Bouyer Maupas, conseillère départementale en charge de l'égalité femmes-hommes et des violences intrafamiliales a pu rappeler les engagements du conseil départemental en ce sens avec notamment l'appel à projet VIF annuel pour financer des actions de sensibilisation/ prévention et prise en charge depuis 2021. Pour rappel, l'enveloppe de 2023 s'élève à 60 000 euros soit 20 000 euros de plus qu'en 2022.

